



## **Coordonnateur de la sécurité en construction certifié Sceau d'or**

**Contexte :** Le Sceau d'or est un programme national de certification qui s'adresse aux gestionnaires de la construction. Le programme est administré par l'Association canadienne de la construction et, jusqu'à maintenant, s'appliquait aux professions de gestionnaires de projet, d'estimateurs, de surintendants et de gestionnaires de projet des maîtres d'ouvrage. Au cours des deux dernières années, des membres d'associations provinciales de la sécurité ont offert leur temps dans le but d'élargir la portée du programme pour répondre aux besoins des gestionnaires de la sécurité en construction.

**Désignation Sceau d'or de CSC :** Les coordonnateurs de la sécurité en construction certifiés Sceau d'or travaillent directement sur un chantier de construction et sont responsables d'aider les membres de la direction (et d'autres membres du personnel de l'entreprise) à administrer, élaborer, mettre en œuvre et surveiller le programme de santé, de sécurité et d'environnement (SSE). Les coordonnateurs de la sécurité doivent également cerner et examiner une multitude de questions liées à la santé, la sécurité et l'environnement spécifiques au chantier et tenir les membres de la direction au courant de toute question ou problème pouvant avoir des répercussions sur les travaux exécutés.

**Exigences :** Les gestionnaires de la sécurité qui sont titulaires d'une désignation provinciale/territoriale reconnue d'agent de la sécurité en construction seront automatiquement admissibles à l'examen Sceau d'or. En l'absence d'une telle désignation, les gestionnaires devront satisfaire à une série de critères fondés sur leur expérience en SSE, l'obtention d'une désignation et leurs études. Les candidats qui n'ont pas le nombre de crédits requis pour passer l'examen Sceau d'or peuvent s'inscrire à titre d'apprenti Sceau d'or et s'engager à obtenir leur certification Sceau d'or. Contrairement aux autres professions admissibles à la certification Sceau d'or, la certification des CSC ne comportera pas de volet pour les cadres d'expérience (c.-à-d. fondé sur l'expérience seulement). Par ailleurs, les CSC certifiés Sceau d'or seront également admissibles à la désignation de professionnel certifié Sceau d'or (P.C.S.O.) en démontrant qu'ils ont pris part à des activités annuelles de perfectionnement professionnel.

**Administration :** Les associations locales et provinciales de construction, travaillant le plus possible en étroite collaboration avec les associations de la sécurité en construction, recevront les demandes et les examineront en premier. Les représentants en matière de sécurité siégeant au Comité national Sceau d'or effectueront un deuxième examen des demandes. Les candidats devront se présenter à leur association locale de construction pour passer l'examen, et des spécialistes nationaux dans le domaine de la sécurité en construction corrigeront les examens.

La désignation de CSC certifié Sceau d'or sera offerte à compter du début de 2007.

**Pour plus d'information :** Des mises à jour seront affichées sur le site Web Sceau d'or  
[www.goldsealcertification.com](http://www.goldsealcertification.com).